

Le cabinet Temime et l'association Acceptess-T : lutter contre l'éloignement de la justice et du droit des personnes trans les plus précarisées

Les personnes transgenres figurent parmi les publics les plus éloignés du droit commun ; elles font face à un cumul de discriminations liées à l'identité de genre, mais aussi, bien souvent, à la migration, au travail du sexe ou à la séropositivité. Ces violences, extérieures ou intérieurisées, nourrissent la défiance envers les institutions judiciaires et entretiennent un sentiment d'inaccessibilité de la justice. **Plus l'exclusion sociale est marquée, plus le recours à un soutien juridique paraît hors de portée.**

C'est pour répondre à cette fracture que, dès 2010, l'association Acceptess-T (Actions Concrètes Conciliant Éducation, Prévention, Travail, Équité et Sport pour les Transgenres) a vu le jour. Son mandat se fonde sur deux axes complémentaires : d'une part, l'accompagnement individuel des personnes trans les plus précarisées afin de favoriser leur autonomie socio-économique ; d'autre part, un travail de sensibilisation et de plaidoyer, indispensable pour rendre visibles les effets systémiques de la transphobie. Transmettre l'information juridique, recenser les violences et objectiver l'éloignement du droit ont très tôt constitué le cœur de son action.

Le 17 août 2018, l'assassinat de Vanessa Campos, femme trans migrante et travailleuse du sexe, au bois de Boulogne, marque un tournant. Acceptess-T doit, dans l'urgence, porter la voix des usagères traumatisées, organiser les funérailles, rapatrier le corps au Pérou et s'engager dans une procédure pénale particulièrement lourde. C'est dans ce contexte que Maître Chirine Heydari-Malayeri, alors collaboratrice et aujourd'hui associée du cabinet Temime, rencontre Giovanna Rincón, directrice de l'association. Avec l'appui d'Hervé Temime, elle propose une prise en charge pro-bono de la famille de Vanessa et des collègues et amies constituées parties civiles, scellant ainsi la naissance d'un partenariat appelé à se structurer et à durer.

En mars 2021, la collaboration franchit une nouvelle étape : Acceptess-T crée son pôle juridique interne et recrute un juriste pair. Le pôle s'est développé et est actuellement composé de deux juristes chargées d'accompagner les personnes dans leurs démarches. Les victimes identifiées sont reçues dans les locaux de l'association, un lieu communautaire qui instaure la confiance. Chaque situation est analysée au cas par cas, en dialogue étroit avec les avocats partenaires. Lorsque le cabinet Temime accepte un dossier, la victime demeure suivie par le juriste tout au long de la procédure, tandis qu'un mécanisme de médiation permet de prendre pleinement en compte la réalité de vie spécifique à la transidentité. **Neuf avocats se relaient aujourd'hui au sein du cabinet et, depuis la mise en place de ce dispositif, plus de quarante personnes ont bénéficié d'une défense gratuite et complète.**

Plusieurs dossiers emblématiques jalonnent cette coopération. Le cabinet est intervenu dans quatre affaires de meurtres de femmes trans, dont celles de Vanessa Campos en 2018, de

Jessyca Sarmiento en 2020, d'Ivanna Macedo Silva en 2021 et de Géraldine Zavaleta Rojas en 2024. Cette dernière constitue la première enquête ouverte en France pour « meurtre en raison de l'identité de genre ». Les avocats ont par ailleurs représenté des victimes d'agressions filmées et diffusées sur les réseaux sociaux au bois de Boulogne, ainsi que dans plusieurs dossiers dans lesquels des femmes trans travailleuses du sexe et migrantes ont été victimes de viols sériels.

L'engagement du cabinet s'est étendu à la défense pénale d'une personne trans mise en examen ; les investigations ont abouti à un non-lieu, soulignant l'importance de cette défense. Sur le terrain de l'indemnisation, **vingt-deux requêtes** ont été introduites auprès de la CIVI ; sept ont déjà donné lieu à une décision favorable, les autres étant toujours en cours d'instruction.

Cette action conjointe produit des effets concrets : elle rapproche durablement des personnes longtemps exclues des tribunaux, fait reconnaître juridiquement la spécificité des violences transphobes et alimente une jurisprudence protectrice. Chaque victoire change la perception de la justice au sein de la communauté trans ; elle encourage de nouvelles victimes à faire valoir leurs droits et à briser le silence des violences subies. À plus large échelle, le modèle inspire d'autres cabinets et associations, contribuant à un mouvement de fond contre la transphobie institutionnelle.

Les objectifs fixés lors de la rencontre entre Acceptess-T et le cabinet Temime sont aujourd'hui pleinement atteints. Au-delà des chiffres, la collaboration redéfinit la place des personnes trans dans l'espace judiciaire français : d'objets de violence invisibilisées, elles deviennent sujets de droit reconnues et protégés.



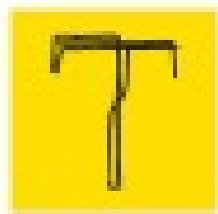
Chirine Heydari-Malayeri et Quentin de Margerie, associés du cabinet Temime et l'équipe d'Acceptess-t



Marche organisée par l'association Acceptess-T après le meurtre de Vanessa Campos, août 2018



Maraude au Bois de Boulogne de l'association Acceptess-T en collaboration avec le Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité



T E M I M E

